

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

DELIBERATION N°BC/2016.00302

ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE REALISATION OU DE RESTRUCTURATION DE RESEAUX ET D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE

Le Bureau communautaire a été convoqué le 01 juillet 2016

Nombre de membres en exercice : 51

Nombre de présents : 29

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 29

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Michel GANDILHON, M. Roland GOUJON, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Pascal GARRIDO, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Raymond JOASSARD, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance : M. Gilles THIZY

REÇU EN PREFECTURE

Le 13 juillet 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160314-D20160030210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20160713

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 07 JUILLET 2016

ACCORD-CADRE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR DES TRAVAUX DE REALISATION OU DE RESTRUCTURATION DE RESEAUX ET D'OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT - AUTORISATION DE SIGNER L'ACCORD-CADRE

Pour mener des missions de maître d'œuvre concernant la création ou la restructuration des réseaux et ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire de Saint-Etienne Métropole, il a été décidé de passer un accord-cadre en application de l'article 76 du Code des Marchés Publics qui sera conclu au maximum avec cinq opérateurs économiques qui seront remis en concurrence, lors de la survenance d'un besoin, dans le cadre de marchés subséquents.

La consultation pour la passation de cet accord-cadre de maîtrise d'œuvre a fait l'objet d'une procédure d'appel d'offres ouvert passé en application des dispositions des articles 33, 57 à 59 et 76 du Code des Marchés Publics. L'avis de publication de la consultation est paru le 11 mars 2016 fixant la date limite de remise des offres au 25 avril 2016 sur les supports suivants : JOUE, BOAMP et le site internet de Saint-Etienne Métropole.

L'accord-cadre est conclu sans montant minimum ni montant maximum annuel. L'accord cadre prend effet à compter de sa notification jusqu'au 31 décembre 2016.

Il est reconductible tacitement deux fois un an sans que la date limite du contrat ne puisse excéder le 31 décembre 2018.

Les critères d'attribution ont été définis comme suit :

- valeur technique : pondéré à 70 %,
- prix : pondéré à 30 %.

La Commission d'Appel d'Offres, réunie le 1^{er} juillet 2016, a désigné comme attributaires les 5 prestataires suivants :

- SAFEGE,
- NALDEO,
- Le groupement B/INGENIERIE/IRH,
- ARTELIA
- VINCENT DESVIGNES INGENIERIE.

Les dépenses correspondantes seront imputées au budget investissement de la Direction Assainissement.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer avec les cinq prestataires retenus l'accord-cadre relatif à des missions de maîtrise d'œuvre concernant la création ou la restructuration des réseaux et ouvrages d'assainissement sur l'ensemble du territoire de Saint-Etienne Métropole,**
- **les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe Assainissement de l'exercice 2016 section d'investissement chapitre 23 par opérations.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hervé REYNAUD', written over a faint grid background.

Hervé REYNAUD